RÉSIDENCES AUTONOMIE : PAS DE SÉCURITÉ SANS AGENTS

La téléassistance peut être un outil utile pour renforcer les alertes et sécuriser certaines situations. Mais elle ne remplacera jamais la présence quotidienne des agents sociaux auprès des résidents. Dans une résidence autonomie, la sécurité ne repose pas seulement sur un dispositif technique. Elle repose d'abord sur une organisation humaine, stable, présente et disponible.

Un poste d'ASO en moins, ce n'est pas « juste un poste » en moins

Supprimer un poste d'agent social d'hébergement, comme prévu à Piat et aux Épinettes, c'est fragiliser toute l'organisation d'une résidence autonomie.

Concrètement, cela signifie :

- moins de présence auprès des résidents ;
- moins de repérage des situations fragiles ;
- moins de prévention en cas de chute, malaise, isolement ou désorientation ;
- moins de disponibilité pour répondre aux inquiétudes des familles ;
- plus de charge pour les collègues restants ;
- plus de risques de retards, d'épuisement et de désorganisation.

Une plateforme de téléassistance peut recevoir une alerte. Mais elle ne connaît pas les résidents, leurs habitudes, leurs fragilités, leurs angoisses ou leur environnement.

La téléassistance alerte, l'agent agit sur le terrain

En période de canicule, de pandémie ou de dégradation de l'état d'un résident, la différence se fait souvent par la présence humaine, pas par un simple déclenchement d'alerte.

Un agent présent peut observer, rassurer, prévenir, transmettre, accompagner et alerter de façon adaptée.

La technologie peut compléter l'organisation. Elle ne doit jamais servir à compenser une baisse des effectifs.

Un peu plus de 2 € pour une présence humaine : le débat doit être posé

Dans les nouvelles résidences autonomie, prévoir un poste d'ASO dans l'organisation représenterait, selon les éléments communiqués, **un peu plus de 2 € sur le prix de journée**.

Ce montant reste raisonnable au regard de ce qu'il permet de garantir : **plus de sécurité, plus de présence, plus de prévention, plus d'accompagnement humain.**

Pour les résidents, c'est une aide concrète au quotidien.
Pour les familles, c'est une garantie supplémentaire.
Pour les agents, c'est une organisation plus soutenable.
Pour l'établissement, c'est une meilleure capacité à faire face aux imprévus.

L'UNSA CASVP demande

- **le maintien des postes d'ASO existants dans les résidences autonomie ;**
- **aucune suppression, ni non-création de poste d'ASO, au motif que les résidences sont équipées de téléassistance ;**
- **le refus de toute organisation qui ferait de la téléassistance un substitut à la présence humaine.**

Une résidence autonomie n'est pas seulement un bâtiment équipé. C'est un lieu de vie qui a besoin d'agents présents, formés et disponibles. Téléassistance, oui. Suppression de postes, non. Maintenir des postes d'ASO, ce n'est pas une dépense excessive : c'est un investissement raisonnable pour une sécurité réelle.

09-06- 2026

UNSA-CASVP 94, rue de la Folie-Méricourt – 75011 PARIS
Casvp-syndicat-unsa@paris.fr www.unsacasvp.fr